

Lettre d'information novembre/décembre 2012/3

« le mot du Président »

Chers souscripteurs,

RÉDUCTION ISF À 50% SES JOURS SONT COMPTÉS

Le gouvernement ne sacrifiera pas le dispositif de financement des PME, mais le tour de vis est général.

S'il est aujourd'hui certain que les contribuables ISF devront régler une contribution supplémentaire au titre de l'ISF 2012, il est aussi sûr que le taux de réduction ISF-PME sera sérieusement raboté. Toute la question est de savoir à partir de quand cette réduction sera amputée.

En toute logique, elle devrait intervenir entre la fin de cette année et le tout début de l'an prochain.

La fenêtre de tir est donc serrée pour les contribuables ISF désirant encore pouvoir déduire 50% de leur investissement dans les PME. En toute logique, nous leur conseillons de souscrire le plus rapidement possible.

Merci de votre confiance.

Cordialement,



Le Président



Florent de Kersauson,
président de
Nestadio Capital

AVENANT

INFORMATION DESTINÉE AUX SOUSCRIPTEURS DES FONDS :

QUART OUEST CAPITAL 1, NESTADIO CROISSANCE III, NESTADIO CROISSANCE V, NESTADIO CROISSANCE VI

Relatif à la modification de l'article 6 du règlement des Fonds, portant sur les dispositions spécifiques aux rachats des parts du Fonds et visant sous certaines conditions à permettre un rachat anticipé.

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions des articles 411-15 et 412-31 du règlement de l'AMF et en conformité avec l'instruction AMF N°2011-22.

L'ensemble des autres dispositions des règlements reste inchangé à l'exclusion de l'article 6 – « RACHAT DES PARTS A LA DEMANDE DES INVESTISSEURS », dans les conditions suivantes :

Article 6 – Rachats de parts

Aucun rachat de parts A ne peut être demandé avant l'expiration d'une durée de huit ans à compter de la fin des souscriptions, sauf dans les cas suivants :

- décès du porteur de parts ou de son conjoint, de son partenaire lié par un PACS ou de son concubin notoire à condition qu'ils soient soumis à une imposition commune ;
- invalidité d'une des personnes citées ci-dessus correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale ;
- licenciement du contribuable ou de l'un des époux soumis à imposition commune.

Tout Souscripteur est invité à examiner sa situation personnelle au regard de la réduction IRP et/ou ISF dont il a bénéficié, avant de demander le rachat de ses parts dans les cas prévus ci-dessus.

La Société de Gestion a, à sa seule initiative, la possibilité d'effectuer des rachats de parts et en informera les Souscripteurs par la voie de sa lettre d'information et par mention sur son site internet.

Les Souscripteurs de parts B ne pourront en obtenir le rachat qu'après que les parts A aient été intégralement rachetées.

Les demandes de rachat autorisés ci-dessus sont à adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société de Gestion (Fonds d'Investissement de Bretagne – Presqu'île de Nestadio – 56680 Plouhinec) qui en informe aussitôt le Dépositaire.

Ils sont réalisés sur la base de la prochaine Valeur Liquidative calculée après réception de la demande de rachat (cachet de la poste faisant foi). Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de demande expresse des Souscripteurs pour être remboursés en titres. En cas de demande de rachat émanant de plusieurs Souscripteurs, celles-ci seront traitées en tenant compte des dates auxquelles les rachats ont été demandés et le Fonds rachètera les parts en respectant l'ordre chronologique de ces demandes.

Ils sont réglés par le Dépositaire dans un délai maximal d'un (1) mois suivant la publication de la Valeur Liquidative. Toutefois, si le remboursement exige la réalisation préalable d'actifs du Fonds, ce délai peut être prorogé par la Société de gestion sans pouvoir excéder un (1) an à compter de l'envoi de la demande de rachat.

Au terme de ce délai, tout Souscripteur dont la demande de rachat n'a pas été satisfaite peut exiger la liquidation du Fonds. Il ne peut être procédé à aucun rachat de parts à partir de l'ouverture de la période de dissolution du Fonds ou lorsque l'actif net du Fonds a une valeur inférieure à trois cent mille (300.000) euros.



Nestadio Capital a investi dans Zgarage

La PME est installée dans la Silicon Valley et aide des entreprises innovantes à gagner les marchés américains

Zgarage, est un accélérateur de business dont la vocation est d'aider les startups prometteuses à se développer rapidement sur le territoire américain pour gagner ensuite les marchés mondiaux. Son programme de 6 à 9 mois, a été conçu avec des incubateurs et partenaires américains : accompagnements juridique, commercial, technique et logistique, mais aussi mises en relation avec des partenaires ou investisseurs américains. L'originalité de la démarche de Zgarage a séduit Microsoft : Zgarage est devenu partenaire du programme BizSpark Plus de Microsoft.



Dans la continuité du FCPI Nestadio Tech Fund investissant dans les startups européennes à potentiel mondial du programme BizSpark de Microsoft, Nestadio Capital a investi dans Zgarage pour aider les startups prometteuses détectées par Microsoft à se développer sur le marché américain. La vocation de cette structure installée dans la Silicon Valley est de booster leur internationalisation en les aidant à trouver des relais de financement auprès de VCs Anglo-Saxons, aujourd'hui très actifs sur l'investissement d'amorçage.

« L'idée première de nos FCPI Nestadio Tech Fund est d'investir dans les PME innovantes détectées par Microsoft, afin de les aider à grandir plus vite, déclare Florent de Kersauson, président de Nestadio Capital. Qu'il s'agisse des futurs «vente-privée.com» ou «Criteo», se développer rapidement aux Etats-Unis est aujourd'hui indispensable pour conserver leur avance et gagner les marchés mondiaux. Investir dans Zgarage, c'est mettre un turbo à la disposition de nos participations ».

Outil concret d'accélération à l'international du FCPI Nestadio Tech Fund, Zgarage est

également ouvert aux participations de structures d'amorçages telles que «Kima Ventures» et «Seed4soft», gérées par des entrepreneurs convaincus de l'importance pour une startup de se globaliser rapidement.

L'idée de Zgarage, est que les startups européennes font majoritairement le choix de développer leurs produits ou services dans leur pays d'origine avant de les lancer aux USA. Cette option s'avère souvent une perte de temps au démarrage, les conduisant à renoncer à ce marché, voire à se faire absorber par une structure développée plus rapidement Outre-Atlantique. « Zgarage veut offrir une nouvelle alternative, déclare Jean-Eudes Queffelec, président de l'accélérateur Zgarage. Notre objectif est d'aider les PME innovantes à se développer mondialement à partir de leur marché d'origine, notamment en conservant la R&D au niveau national et en disposant d'une filiale aux États-Unis pour lever des fonds et se déployer rapidement sur le marché américain »

Une stratégie essentielle pour les startups du secteur du « cloud computing », de l'internet mobile ou des réseaux sociaux, qui connaissent actuellement une accélération

des rythmes de création de valeur. Bénéficiant prioritairement aux startups dans lesquelles les FCPI de Nestadio Capital investissent, Zgarage est également ouvert à toutes les startups européennes de l'écosystème de Microsoft dont les projets sont matures pour un développement international.

« Cet incubateur franco-américain indépendant constitue un véritable moteur de développement à l'international pour les startups européennes, notamment celles membres de notre programme BizSpark. C'est un signal fort envoyé aux développeurs et aux éditeurs de logiciels qui innovent sur les plateformes Microsoft, telles que Windows, Windows Phone ou encore Windows Azure. Ce sont plus de 5000 startups en Europe, dont 1000 en France qui sont potentiellement concernées » précise Jean Ferré, directeur de la division Développeurs, Plateforme et Ecosystème de Microsoft France. « Zgarage est par ailleurs l'un des tous premiers incubateurs français à rejoindre BizSpark Plus, qui permet aux startups sélectionnées dans ce programme de recevoir jusqu'à 60 000 dollars d'hébergement sur la plateforme Windows Azure ».

Eligibilité et critères pour intégrer le programme Zgarage :

- Disposer d'un produit ou service inédit dans l'internet mobile, le cloud computing, les réseaux sociaux, logiciels...) générant déjà des revenus sur son marché d'origine
- Avoir déjà reçu un financement (au minimum amorçage par des Business Angels européens)
- Avoir identifié des partenaires et clients potentiels aux États-Unis ayant montré un vif intérêt pour le produit ou service
- Déposer un pré-dossier sur www.zgarage.com

Partenariats locaux

- Microsoft
- Ubifrance et French Tech Tour à San Francisco
- L'Atelier BNP Paribas
- Orange Labs dans la Silicon Valley

Appui de Zgarage aux startups

- Levée de fonds auprès d'investisseurs américains
- Assistance juridique
- Développement commercial
- Marketing/communication
- Partenariat technique avec Microsoft ou toute autre multinationale NTIC
- Logistique: Immigration visa/travail, voyage, hébergement, voiture,
- Demandes de subventions: jusqu'à 50% du coût du programme peut être couvert par le crédit d'impôt export (CIE) français.
- Immersion dans incubateurs américains partenaires (Blackbox VC incubateur à Palo Alto, Tech Plug-and-Play à Sunyvalle, Rocketspace à San Francisco, TechStars à Seattle)

Millésime	FIP/FCPI	% investi dans les PME au 30/06/2012	Valeur d'achat	Valeur liquidative au 30/06/2012	Répartition de l'Actif Net au 30/06/2011	Performance depuis la création des Fonds	Performance avec réintégration des avantages fiscaux*	
							Réduction d'IR seule	Cumul de réductions d'IR et d'ISF
2005	Quart Ouest Capital I	65 %	500 €	683,1 €		37 %	82 %	-
2006	Nestadio Croissance III	75 %	500 €	486,93 €		- 3 %	30 %	-
2007	Nestadio Croissance V	72 %	500 €	411,27 €		- 18 %	10 %	37 %
	Nestadio Croissance VI	63 %	500 €	421,85 €		- 16 %	12 %	41 %
2008	Nestadio Croissance VII	71 %	500 €	403,51 €		- 19 %	8 %	35 %
	Nestadio Croissance VIII	68 %	500 €	307,91 €		- 38 %	- 18 %	3 %
2009	Nestadio Croissance IX	65 %	500 €	393,11 €		- 21 %	5 %	31 %
	Nestadio Croissance X	64 %	500 €	424,73 €		- 15 %	13 %	42 %
2010	Nestadio Croissance XI	48 %	500 €	435,67 €		- 13 %	16 %	45 %
	Nestadio Croissance XII	48 %	500 €	443,69 €		- 11 %	18 %	48 %
	Nestadio Tech Fund II	31 %	500 €	512,48 €		2 %	37 %	71 %
2011	Nestadio Croissance XIII	40 %	500 €	482,53 €		- 3 %	24 %	75 %
	Nestadio Tech Fund III	-	500 €	478,19 €		- 4 %	23 %	73 %
2012	Nestadio CAP 2012	-	500 €	Ouvert à la souscription				
	Nestadio Tech Fund 2012	-	500 €	Ouvert à la souscription				

*estimation intégrant la fiscalité en vigueur à la date de souscription hors droit d'entrée

Capital investissement Trésorerie OPCVM

Vos participations dans les PME

Types de financement	Traditionnels				Développement durable & innovation		
	Equipement	Produits et services	Activité luxe	Communication Edition	Développement durable	Nouveaux procédés	Technologie et bio technologie
Capital risque							IDISPC
Capital développement	New Orphéa Vallet MS3D ETSP	medgic Group Vitry EDULANG Financement	Nautitech EPHYLA Arcoa	Antourtan Editions Palantines D-CARTE	JMA Énergie Solara NOVAPAC City Roul' SODICOME	CAMKA TazTag Yénista OPTICS e-Colibri Agrauxine	AntVoice advertory Plan Me UP Vent Local
Redéploiement	Maël Nevez			OUAT			
LBO ou transmission	Blouin	Buffard					

- Advertory : auto-crédation de site web
- Agrauxine : phytosanitaires naturels
- An Tour Tan : site culturel
- Antvoice : jeux sociaux sur Facebook
- Arcoa : construction de yachts de luxe
- Buffard : logistique
- Camka System : télé-maintenance
- City Roul' : véhicules en autopartage
- D-Carte : écrans vidéos miniaturisés pour PLV, cartes postales, ...
- e-Colibri : optimisation des flottes automobiles
- Editions Palantines : beaux livres
- Edulang : logiciels linguistiques
- Ephylla : actifs cosmétiques
- ETSP : lubrifiants et carburants spécialisés
- Financement-entreprise.com : courtage
- I-Dispo : assistante personnelle virtuelle
- JMA Énergie : énergie éolienne
- JMA Sol : production d'énergie photovoltaïque
- Maël-Nevez : réouverture d'une ardoisière
- Medgicgroup : logiciel de gestion pour EHPAD
- MS3D : spécialiste du contrôle géométrique 3D en temps réel sur lignes de production
- Nautitech : construction de multicoques
- New Orphéa : fournitures industrielles
- NovaPAC : pompes à chaleur
- OUAT Entertainment : jeux vidéo
- Plan Me Up : appli de recherche d'évènements en géolocalisation
- Solara : production d'énergie photovoltaïque
- TazTag : technologie sans contact
- Therm&Clim Blouin : génie climatique
- Vallet : mécanique de précision
- Vent Local : énergie éolienne
- Vitry : parapharmacie
- Yénista : équipement de mesures pour fibre optique
- Os Cosmétiques : cosmétiques

Si vous désirez recevoir notre lettre d'information par mail faites le nous savoir
mpostollec@nestadio-capital.com

Cette lettre d'information est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé des souscripteurs. Les informations de ce document proviennent de la Société de Gestion des Fonds d'Investissement de Bretagne. Elles ne peuvent être garanties et n'ont été certifiées ni par l'Autorité des Marchés Financiers, ni par nos Commissaires aux Comptes. La Société de Gestion rappelle que ses Fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital et qu'ils prévoient une durée de blocage de 6 à 10 ans.